

L'instruction

Écrit par Planeurs du Bassin d'Arcachon

5 instructeurs bénévoles assurent l'activité de formation des pilotes du Club.

Les Formateurs Instructeurs (FI ou Flight Instructor) sont des pilotes qui disposent des qualifications nécessaires reconnues par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) pour dispenser l'instruction requise pour la délivrance des licences et qualifications des pilotes de planeur.



Une leçon type se compose d'un briefing au sol, en salle pilote ou "au pied du planeur", suivi d'une mise en pratique en vol sur un planeur biplace. A la fin du ou des vol(s), l'instructeur commente les résultats obtenus et remplit la fiche de progression de l'élève pilote.

A PBA, cinq instructeurs sont en mesure de délivrer l'instruction au pilotage de base qui amène au niveau du brevet de pilote de planeur, ainsi que de former les pilotes au vol sur la campagne en vue de l'obtention de la "qualification campagne".

Depuis juillet 2008, l'aviation civile délègue à certains instructeurs (FE ou Flight Examiner) l'habilitation pour faire passer l'examen théorique et pratique du brevet de pilote de planeur. Nos cinq instructeurs ont été formés et habilités FE.